



DI Bretagne et Pays-de-la-Loire

Formation spécialisée du 12 mai 2023

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons pas commencer cette déclaration sans évoquer le climat social tendu du pays. Nous, élus du personnel de la DI, continuons à dénoncer cette réforme des retraites. Le passage en force pour valider et promulguer cette réforme ne passe pas auprès des travailleurs, jeunes et retraités.

Malgré cette actualité sociale compliquée qui explique la suspension du dialogue social dans de nombreuses instances, aujourd'hui, nous, élus présents en FS CSAL de votre DI avons décidé de siéger et ceci pour plusieurs raisons :

- Premièrement parce que nous avons pleinement conscience que la tenue de cette première instance, qui intervient plus de quatre mois après les élections professionnelles, est primordiale pour les conditions de travail de nos collègues.
- Deuxièmement, suite à la loi de la transformation de la Fonction Publique en 2019 et ses conséquences sur les changements dans les instances paritaires, nous, représentants du personnel en formation spécialisée, sommes présents pour affirmer notre volonté d'être acteurs dans cette nouvelle instance. Nous voulons être informés en temps réel des orientations ministérielles qui auraient notamment un impact sur les agents des douanes de la DI et assurer collectivement le suivi des crédits alloués à la santé et sécurité au travail via les programmes de formations, aménagements de postes et autres dépenses.
- Troisièmement, la formation spécialisée de ce jour, revient sur le bilan des PAP 2022, DI services de soutien, DR pays-de-Loire et DR de Bretagne. Nous profitons de ce moment, pour souligner le travail accompli depuis plusieurs années par les différents acteurs de la prévention de notre DI : Assistants de prévention, médecins de prévention, psychologue du travail, les inspecteurs de santé et sécurité au travail (ISST), les secrétaires animateurs de CHSCT (actuellement appelés APMP -animateurs de la politique ministérielle de prévention) mais également l'encadrement et représentants du personnel. En effet, ce n'est pas parce

que l'instance est nouvelle, que nous partons de zéro. Toutefois nous devons continuer à agir, nous pouvons tous faire mieux sur le sujet.

Nous serons particulièrement vigilants dans cette instance sur les sujets suivants :

- Les accidents de travail, comme vous le savez l'administration des douanes, notamment avec ses agents de la surveillance, n'est pas une administration comme les autres au sein du Ministère des Finances, concernant l'exposition aux risques professionnels.
- Nous serons également attentifs à la prévention de l'augmentation des risques psychosociaux chez nos collègues : restructurations récurrentes et trop rapides de notre administration, exigence des contrôles douaniers, crise sanitaire et dernièrement la réforme des retraites ont des répercussions négatives sur nos collectifs de travail mais également dans les relations inter-personnelles entre agents.

Vous l'aurez compris Monsieur le Président, nous ne sommes pas ici pour faire de la figuration et cocher uniquement la case « dialogue social ». Notre souhait est d'établir un dialogue constructif pour le bénéfice de tous.

Nantes, vendredi 12 mai 2023

Les élus en FS CSAL DI Bretagne et Pays-de-la-Loire CFDT CGT USD-
FO SOLIDAIRES UNSA